

AIGUILLAGE

Rapport d'activité 2021

Plateforme de Mobilité

Fresque réalisée en 2017

Association Aiguillage
Immeuble Altis, 40-42 rue Gabriel Péri, 95130 Le Plessis Bouchard
aiguillage.ps95@gmail.com
09 50 03 06 80
Aiguillage-association.fr / Facebook : Association Aiguillage

Introduction	page 2
Présentation de l'association Aiguillage	page 3
Présentation de la plateforme de mobilité	page 4
L'offre de service	page 6
Les actions phares 2021	page 11
Bilan de l'auto-école associative	page 15
Les perspectives	page 22

Introduction

L'année 2021 fût à bien des égards celle du changement ; et notamment changement de stratégie hiérarchique. Le départ de l'unique cheffe de service éducative (pour encadrer 3 équipes œuvrant sur 4 communes) a permis d'étoffer, avec le soutien du Conseil départemental, l'équipe de direction. Désormais, 2 chefs de service encadrent les équipes éducatives permettant un accompagnement des projets et une présence auprès des partenaires renforcés.

Bien évidemment, tout bouleversement génère son lot de satisfaction mais également de frustration et de mécontentement. Départs et arrivées ayant émaillé l'année, ce sont donc des équipes renouvelées, renforcées de nouvelles compétences mais également enracinées grâce aux « anciens » restés fidèles au poste qui ont consacré en 2021 et consacreront en 2022 toute leur énergie au service de la jeunesse de leurs communes d'intervention.

Parallèlement, les services de la Plateforme de mobilité et le dispositif naissant d'accueil des collégiens exclus sont montés en puissance tout au long de l'année.

Ainsi, malgré un turn-over significatif, malgré les contraintes liées à la pandémie, encore et toujours, les salariés, éducateurs, médiatrices, enseignants, conseillère mobilité, administratifs, cadres, mais également l'ensemble des membres du Conseil d'administration sont restés particulièrement mobilisés.

Année passionnante mais également très difficile par certains aspects. Le plus cruel fût le départ de notre chère trésorière, Marion Richard, que nous ne saurions oublier en concluant cette introduction.

AIGUILLAGE, ses missions, son cadre institutionnel, ses administrateurs et son personnel.

L'association AIGUILLAGE est née en 1971 et s'est d'emblée inscrite dans le mouvement alors naissant de la Prévention Spécialisée. Depuis 2016, elle a diversifié ses activités vers le champ de la mobilité avec la création d'une auto-école sociale puis d'une plateforme de mobilité destinées à tous les publics précaires.

Plus récemment elle a créé un service d'accueil des collégiens exclus qui déploie son activité sur les communes de Franconville et de Montigny-Lès-Cormeilles.

Son Conseil d'Administration est composé de 9 membres actifs dont les fonctions professionnelles, passées ou présentes, les placent en prise directe avec les problématiques de la jeunesse de nos territoires d'intervention.

Au 31 mars 2022, AIGUILLAGE compte 22 postes (21,5 ETP). 9 éducateurs spécialisés, une conseillère mobilité insertion, 1 assistante mobilité, 3 enseignants de la conduite automobile, 1 agent d'entretien, 1 secrétaire comptable, 1 médiatrice scolaire, 2 apprentis, 3 chefs de service et 1 directrice.

Présentation générale de la plateforme

En 2016, l'association Aiguillage a créé une auto-école associative qui s'est enrichie de nouveaux outils pour s'acheminer vers un concept de plateforme de mobilité.

Très vite l'association a été sollicitée par certains de ses partenaires pour ouvrir cet outil à leurs publics. Ainsi des jeunes accompagnés par les Missions Locales, par l'Ecole de la 2ème chance, par des associations portant des chantiers d'insertion ont pu bénéficier des mêmes offres que les jeunes suivis par les équipes éducatives de Prévention Spécialisée.

Ces 1ères expérimentations ont permis la mise en place de protocoles de partenariat : entrée dans la plateforme, accompagnement des élèves, formalisation des bilans...A ce jour, nos procédures sont efficaces et éprouvées.

Depuis 5 ans, les services de la Plateforme ont été proposés à l'ensemble des publics en situation de vulnérabilité du Val d'Oise ; y compris les personnes en situation de handicap ouvrant ainsi le champ à la collaboration avec des communautés d'agglomérations, des communes, des associations du secteur sanitaire ou encore des structures d'accueil pour adultes en voie d'insertion.

Fin 2021, elle regroupe différents outils et nous la définissons comme un lieu d'accueil et d'accompagnement, qui propose une offre de solutions de mobilité adaptée aux besoins de tous les publics en situation de fragilité. Aujourd'hui nous accueillons environ 120 personnes par an, toutes activités confondues.

Nous avons également fait le choix de partager nos compétences en matière de sécurité routière avec l'ensemble de nos partenaires. Durant l'année, l'équipe a participé à plusieurs actions basées sur la prévention routière et la lutte contre les rodéos sauvages organisées par le collège de l'Epine Guyon à Franconville et les équipes éducatives de l'association.

Les salariés

Au 31 mars 2022, la Plateforme de mobilité est composée de 5 postes :

- 1 cheffe de service
- 2 enseignants diplômés
- 1 conseillère mobilité insertion
- 1 assistante mobilité

Le territoire d'intervention

La Plateforme de mobilité a vocation à déployer son action sur l'ensemble du territoire du Val d'Oise. Néanmoins, à ce jour, elle est principalement implantée sur les communes du Val Paris.

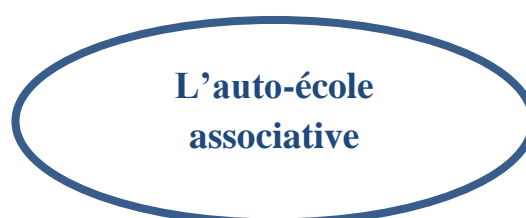


Le public

La plateforme de mobilité est dédiée aux publics en situation de précarité suivis par les structures d'accompagnement social et professionnel : les jeunes suivis en Missions Locales, les stagiaires de la formation professionnelle, les salariés précaires (en contrat d'insertion, en intérim, ...), les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, les bénéficiaires du RSA, les personnes en situations de handicap.

L'offre de service

A ce jour, la plateforme de mobilité propose différentes prestations allant du diagnostic mobilité à une formation au permis B. Ses activités sont réparties sur 2 pôles :



Selon l'orientation du prescripteur, le bénéficiaire peut se voir proposer :

- Un bilan de compétences mobilité
- Un bilan de compétences permis de conduire
- Des ateliers mobilité individuels et/ou collectifs,
- Des sessions d'initiation au code (précoder)
- Une formation permis B (code et/ou conduite)
- Des formations courtes à la sécurité routière
- Des ateliers coaching



La plateforme est datadockée et a obtenu le certificat QUALIOPi qui acte sa reconnaissance en tant qu'organisme de formation. Ce processus certifié permet de collaborer avec Pôle Emploi, les OPCO (Opérateurs de compétences) ou encore d'inclure le CPF (compte personnel de formation) des bénéficiaires dans le financement de leurs formations.

La plateforme s'adapte à la demande (des financeurs, des partenaires et des bénéficiaires) et peut construire un programme de formation personnalisé pour répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires : parcours d'accompagnement à la mobilité, montage d'une formation collective au permis B, ...



Le service mobilité

Le diagnostic mobilité

La plateforme de mobilité a vocation à accueillir et accompagner tous les bénéficiaires en situation de précarité pour lever les freins à la mobilité et ainsi favoriser l'insertion socioprofessionnelle.

La recherche de mobilité adaptée peut prendre différentes formes selon le prescripteur ou le financeur. Quelle que soit la commande, le bénéficiaire est systématiquement reçu en entretien individuel.

Cet entretien permet d'appréhender sa situation socioprofessionnelle et son projet/besoin en mobilité en prenant en compte ses prérequis financiers, administratifs, logistiques, médicaux...

Le conseil en mobilité

En fonction des éléments du diagnostic, il s'agira ensuite :

- D'orienter vers la solution de mobilité la plus adaptée
- Informer et guider vers les aides financières existantes
- Accompagner le bénéficiaire dans ses démarches administratives vers son projet
- Réaliser le montage financier du projet et s'assurer de sa faisabilité

L'auto-école associative

Aujourd'hui la plateforme de mobilité intervient principalement dans l'accompagnement et le suivi de la formation au permis de conduire.

Forte de son expérience, l'équipe de professionnels a mis en place une 1^{ère} étape de diagnostic avant toute inscription en formation. En effet, l'apprentissage du code de la route et/ou de la conduite suppose, comme toute formation, la mobilisation des potentialités cognitives de l'apprenant.

La formation théorique nécessite des prérequis en termes de maîtrise de la langue, de calcul, de logique et une réelle capacité d'analyse.

La conduite automobile est une activité complexe qui suppose la réalisation d'un grand nombre de tâches simultanées : le conducteur doit gérer les différentes commandes du véhicule, suivre la scène routière, s'orienter dans l'environnement de conduite, maintenir son positionnement, contrôler sa trajectoire, réagir de façon rapide et adéquate à tout événement susceptible de représenter un danger.

Comme l'exige l'agrément auto-école, un test pratique en situation de conduite doit être réalisé au préalable pour permettre de prévoir le plus précisément possible le nombre d'heures de conduite nécessaires à l'obtention de l'examen pratique. Il prend en compte les 7 critères suivants : expériences, connaissances, attitudes, habiletés, émotivité, compréhension-mémoire, perception.

Au regard de ces exigences, il s'avère que toutes les personnes orientées ne possèdent pas les prérequis indispensables, rendant le projet de formation irréalisable et ce malgré les différents outils mis en place. Dans cette hypothèse, l'équipe accompagne le bénéficiaire vers un parcours de mobilité plus adapté.

En revanche, à partir du moment où le bénéficiaire est inscrit, les professionnels mettent en œuvre tous les moyens pour l'accompagner vers la réussite aux examens.

La formation au permis B

La formation comprend :

- Une évaluation/bilan de conduite
- Un soutien personnalisé au code selon le niveau
- Des cours de code et séries de test en nombre illimité
- Des épreuves de code blanc
- Des cours de conduite (forfait de 20h à 45h en fonction des modalités de financement)
- Les passages aux examens du code et de la conduite,
- Des séances de coaching (si nécessaire)

Le coût varie en fonction du profil du candidat (zone de résidence, statut, aides financières possibles).

L'initiation au code (selon le diagnostic) : Elle est proposée lorsque les prérequis du bénéficiaire semblent trop éloignés du niveau exigé. Il s'agit d'un accompagnement individualisé renforcé comprenant des rendez-vous individuels et/ou collectifs visant à préparer la personne à son inscription à la formation au permis B.

La durée de cette initiation s'échelonne sur plusieurs semaines à raison d'une douzaine de séances (en fonction du niveau de l'élève et de ses difficultés).

Le formateur utilise des techniques d'apprentissage personnalisées pour faire progresser la personne sur les notions de code : connaissance des panneaux, du vocabulaire, compréhension de textes ou encore analyse de l'image.

Le code : Une équipe d'enseignants de la conduite et de la sécurité routière anime quotidiennement ses sessions de code de la route du lundi au samedi.

Les modalités d'accueil sont souples : 1 à 2 heures par cession selon la capacité cognitive de l'élève, en présentiel ou à distance et autant de cessions par semaine que la disponibilité et la motivation de l'élève le permettent.

La pédagogie mise en place par les enseignants permet à chacun de progresser à son rythme et de limiter au maximum les échecs aux examens notamment par la mise en place d'examens blancs.

La formation dispensée au sein de notre établissement est effectuée dans le cadre du REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) mis en place par les pouvoirs publics par arrêté du 13 mai 2013. Elle comprend :

- Plus de 2640 questions mises à jour régulièrement.
- Des séries pédagogiques, thématiques ou aléatoires selon les élèves présents
- Des corrections claires, commentées et détaillées avec un enseignant

Les thématiques et sujets abordés dans la formation sont les suivants : *Signalisation, Priorités, Intersections, Règles de circulation, Croisements et Dépassements, Arrêts et Stationnements, Visibilité et éclairage, Ecoconduite et Ecomobilité, Tunnels et Passage à niveau, Usagers vulnérable et Code de la rue, Prise de conscience des risques, Conduite pratique, Autoroutes et Routes à accès réglementés.*

La formation est complexe et demande donc un investissement à tous points de vue. Sa durée varie d'un individu à l'autre selon ses capacités cognitives, son expérience antérieure, son assiduité aux séances. Tout est mis en œuvre pour prévenir du décrochage mais la réussite de l'élève relève avant tout de sa motivation personnelle.

La conduite : L'enseignement de la conduite s'effectue sur des véhicules équipés de boîtes manuelles.

Le nombre d'heures de conduite est estimé au 1^{er} rdv et est réévalué au fil de l'apprentissage. L'élève n'est présenté à l'examen que lorsque l'enseignant a terminé avec lui son apprentissage et qu'il estime que l'élève est prêt.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir ; et ce quel que soit le niveau initial de l'élève.

Un des enjeux majeurs est également d'amener l'élève à s'auto-évaluer, à prendre conscience de ses points forts, points faibles, et des risques encourus sur la route. La formation doit favoriser la prise de conscience des risques, des capacités et des limites de l'élève.

LES ACTIONS PHARES 2021

LE PERMIS EPCI



Ce dispositif financé par l'agglomération Val Parisis et la préfecture du Val d'Oise à destination des résidents des Quartiers Prioritaires Politique de la Ville est porté par la plateforme de mobilité depuis 2017.

Chaque année, il permet à environ 30 bénéficiaires d'accéder à la formation du permis de conduire.

La personne est accompagnée par les professionnels de la plateforme de mobilité de son évaluation à l'obtention du permis. La durée moyenne de formation est d'environ 1 an mais peut s'étendre sur plus pour certains.

En effet, les parcours peuvent s'avérer complexes du fait de difficultés cognitives, problématiques personnelles, manque de disponibilité, ... L'auto-école met donc en place des parcours individualisés avec une certaine souplesse et un accueil à durée indéterminé.

		2017	2018	2019	2020	2021	TOTAUX
	candidatures étudiées en commission	49	69	74	45	32	275
Décisions de la commission EPCI	ajournées	1	11	2	0	0	14
	refusées	3	11	4	3	1	22
	candidatures éligibles	45	47	68	42	31	239
Suite donnée aux candidatures éligibles	désistement	8	10	16	7	3	44
	non éligibles savoirs de base	4	4	5		2	15
	non éligibles conduite	3	5	7	8	1	25
	en attente (test, documents)	0	0	0	0	0	1
	inscrits dans le dispositif	30	28	40	27	25	154
Résultats des formations	abandon	14	14	12	1	0	41
	codes en cours	1	0	1	5	17	26
	conduite en cours	1	0	6	7	4	20
	permis obtenus	14	14	21	14	4	67

Le Permis solidaire en partenariat avec la Maire d'Ermont

La plateforme a poursuivi la collaboration, initiée en 2019, avec la mairie d'Ermont en vue de former un nouveau groupe au permis de conduire B.

L'avantage de ce programme de formation collective est la constitution d'une dynamique de groupe permettant au stagiaire de suivre une formation progressive et complète. L'élève est « porté » par le groupe et bénéficie de conditions favorisant l'assiduité et donc la réussite.

Une sélection est effectuée au préalable en fonction des prérequis nécessaires à la formation, pour définir les contours d'un groupe homogène. Un groupe de 18 bénéficiaires a ainsi été constitué en fin d'année 2021.

Le programme de formation comprend 96 sessions théoriques et pratiques, s'étend sur une dizaine de mois à raison de 3 séances de 2 heures de code par semaine puis de 35 heures de leçons de conduite individuelles.

Le permis de conduire au sein de la POEC ADVF



Cette préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) est une action de formation, financée par le département du Val d'Oise et l'OPCO EP, permettant à plusieurs demandeurs d'emploi d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés.

Il s'agissait ici de former des stagiaires au métier d'assistante de vie aux familles et de leur proposer simultanément une formation au permis de conduire.

Ainsi, 11 stagiaires ont pu bénéficier d'une formation au code de la route d'octobre 2020 à avril 2021 complétée par 5h sur simulateur au sein du Hub Nikola Tesla à Ecoeu.

Accompagnement au permis des intérimaires



2021 a été l'année de développement de l'action « atout permis » financée par le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) à destination des salariés intérimaires de l'ouest Val d'Oise.

La plateforme de mobilité agit ici en tant que prestataire pour répondre à ces missions :

- Assurer un « bilan de compétences mobilité /permis » de l'intérimaire ;
- Mettre en place un accompagnement sur la constitution du dossier administratif et/ou financier ;
- Orienter vers l'école de conduite la plus adaptée ;
- Accompagner et suivre individuellement pour prévenir des risques de décrochage et/ou d'échec.

Le parcours démarre par un bilan complet afin d'évaluer les capacités, atouts et freins de l'intérimaire pour déterminer la faisabilité du projet permis de conduire. Nous lui apportons une aide sur le choix de l'auto-école, les différentes aides financières, le montage financier global.

Aiguillage veille à la bonne exécution du parcours de l'intérimaire jusqu'à l'obtention du permis, s'assure de la mobilisation des aides financières de droit commun, et au besoin, sollicite en complément l'aide financière apportée par le FASTT.

La plateforme de mobilité accompagne dans le suivi de la formation et veille à son bon déroulement grâce à un suivi régulier tout au long de l'apprentissage. Si nécessaire, l'intérimaire sera orienté vers notre auto-école associative.

Ces accompagnements nous permettent de créer du lien avec les bénéficiaires, ils sont en confiance, bénéficient de nos conseils et sont donc plus à même d'atteindre leurs objectifs.

Quelques chiffres de l'année 2021 : **24** intérimaires accompagnés, **7** aides au financement FASTT validées, **6** permis obtenus, **4** intérimaires orientés vers notre auto-école associative.

Bilan Annuel d'Activité de l'auto-école associative
(conformément à l'annexe à l'arrêté du 8 janvier 2001)

1) Identité de l'association

1-1 Association AGUILLAGE

1-2 Nom du Président : Joël PLOUCHART ; Nom de la personne mandatée : Nathalie LIENARD (Directrice de la structure)

Adresse du local d'enseignement : 40-42rue Gabriel Péri, Immeuble Altis
au Plessis Bouchard

1-3 Adresse du siège de l'association : 40-42rue Gabriel Péri, Immeuble Altis
au Plessis Bouchard

09 50 30 16 34

aiguillage.ps95@gmail.com

2) Identification de l'action

2-1 Nom de l'action : Lever les freins à l'insertion par une plateforme de mobilité citoyenne.

2-2 : Durée de l'action : Action pérenne

2-3 : Caractéristique des publics concernés ; nombre de personnes relevant :

- des dispositifs d'insertion : 89
- de situations de marginalité ou de grande difficulté sociale : 89
- d'une prise en charge de l'aide sociale : 9

3) Budget

3-1_ Coût total de l'action : 312629 euros

3-2 : Financement de l'action : montants et organismes financeurs

a) Financements publics

- Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance : 12000€
- Politique de la ville : 22000€
- EPCI ValParisis : 20000€
- FDVA : 12000€
- FSE : 50000€
- Conseil départemental : 5000€

- b) Financements privés
 - Fondation Gecina : 1320€
 - Fondation Banque populaire : 5000€
 - Fondation de France : 28000€
 - OPCO EP : 7000€

- c) Autres financeurs :
 - Participation des élèves :33942€
 - ASP+CAE: 31324€
 - Partenariat divers : 27280 euros

- d) Indemnités journalières : 9179€

- e) Remboursement divers : 2739€

- f) Reprise de provisions et de fonds dédiés : 45845 euros

4) Conventions signées en 2021 :

- Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance
- Politique de la ville
- EPCI ValParisis
- Fond de développement de la vie associative
- Fondation GECINA
- Fondation de France

A ce jour, la plateforme de mobilité reçoit des jeunes et des adultes orientés par différents acteurs associatifs et institutionnels Valdoisiens :

- Missions Locales
- Associations de Prévention Spécialisée
- Services emplois intercommunaux
- Services sociaux départementaux
- Les Centres Communaux d'Action Sociale
- Les structures d'Insertion par l'Activité Economique
- Les structures et organismes d'accompagnement socio-professionnel
- Le réseau associatif
- La ville d'Ermont
- Pôle Emploi
- Le Fonds d'Aide Sociale du Travail Temporaire
- OPCO des entreprises de proximité

Une vingtaine de structures prescriptrices en 2021 :



5) Bilan de l'action

Nombre total de **prescriptions** : 89

- Hommes : 53
- Femmes : 36
- dont 18/25 ans : 36
- dont résidants sur agglomération Val Parisis : 71
- dont dispositif EPCI (passage en commission) : 32

- Nombre de structures prescriptrices : 20
- dont dispositif EPCI: 11

Nombre total de **bilan de compétences mobilité** : 73

- Hommes : 51
- Femmes : 32
- dont 18/25 ans : 28
- dont résidants sur agglomération Val Parisis : 58
- dont dispositif EPCI : 31

Nombre total d'**inscriptions auto-école** : 49

- Hommes : 25
- Femmes : 24
- dont 18/25 ans : 18
- dont résidants sur agglomération Val Parisis : 41
- dont dispositif EPCI : 24

Nombre total **de préparation à l'épreuve théorique** générale : 87

- dont 18/25 ans : 40
- dont dispositif EPCI : 44

Nombre total de **préparation à l'épreuve pratique générale** : 57

- dont 18/25 ans : 28
- dont dispositif EPCI : 41

Nombre total de **codes obtenus** : 27

- Hommes : 12
- Femmes : 15
- dont 18/25ans : 15
- dont dispositif EPCI : 22

Nombre total de **permis obtenus** : 33

- Hommes : 15
- Femmes : 18
- dont 18/25 ans : 22
- dont dispositif EPCI : 23

Nombre total d'**abandons** : 11

- Nombre d'abandons 18/25 ans : 5

- Nombre de **personnes ayant bénéficié d'un coaching** : 29
- Hommes : 7
- Femmes : 22
- dont dispositif EPCI : 15

- Nombre de classes ayant bénéficié de la formation sécurité routière : 6

- Nombre d'inscriptions de personnes en situation de handicap : 5
- Hommes : 3
- Femmes : 2
- Nombre de codes obtenus par des personnes en situation de handicap : 2
- Hommes
- Femmes : 2
- Nombre total de permis obtenus par des personnes en situation de handicap : 0
- Hommes
- Femmes

Actions de prévention routière

Durant l'année, nous avons participé à plusieurs manifestations de prévention routière et de lutte contre les délinquances routières.

Les sollicitations sont parvenues :

- Du collège de l'Épine Guyon de Franconville
- Des équipes éducatives de l'association

En fonction des contextes et des publics, nous avons conçu des projets, seuls ou en partenariat afin de sensibiliser les jeunes publics aux risques de la route et des addictions.

Dans ce cadre, 14 jeunes filles et garçons ciblés ont bénéficié d'une action « Prévention Routière 2 roues » et des actions de Prévention Routière générale ont été menées dans un des collèges de la ville de Franconville (soit environ 280 élèves)

Exemples de parcours

FP nous a été orienté en 2019 par une structure œuvrant pour l'insertion socioprofessionnelle. Son orientation s'explique par un parcours permis antérieur assez chaotique. En effet, il s'est inscrit successivement dans plusieurs auto-écoles dont une en Bourgogne (pour avoir des tarifs moins coûteux). Il dit avoir pris plus de 70h de conduite, ce qui représente une somme approximative de 3500€.

Après 3 tentatives à l'examen pratique, la validité de son examen de code expire. Il lui faut tout recommencer. Il décide alors de repréparer son examen du code en candidat libre cette fois. Le code en poche, il revient vers nous quelques mois plus tard pour la conduite. Sa progression est assez rapide mais le facteur stress reste bien présent. Nous lui conseillons donc de faire l'atelier coaching organisé par l'association. Après 30h de leçon, la 3^{ème} présentation à l'examen est la bonne !

Pour FP c'est une délivrance, il est heureux d'avoir réussi malgré son parcours semé d'embûches. Persévérer, s'accrocher, retenter, ne jamais baisser les bras, surmonter son stress ont été pour lui les éléments clés de sa formation.

Nous avons fait sa demande de titre et nous avons pu constater toute la fierté de FP d'avoir atteint son but qu'il pensait devenu infranchissable.

T a intégré la formation métier ADVF organisée par l'OPCO EP dans laquelle était incluse une formation permis gérée par l'association Aiguillage. Elle a donc bénéficié de plusieurs mois de cours de code avec une enseignante sur site (Hub Nikola Tesla à Ecouen) à partir d'octobre 2020. Elle a également pu découvrir les 1ères sensations de conduite en réalisant quelques heures sur simulateur. Après 7 mois de formation, elle a obtenu son code et a ensuite réalisé les 29 heures de conduite proposées dans le forfait.

Malheureusement, au-delà des 29 heures, il a fallu poursuivre la formation. Pour que cela soit réalisable financièrement, nous lui proposons de terminer son parcours sur boîte automatique ; le nombre d'heures sera moins important et l'examen moins exigeant. Elle est aujourd'hui en attente d'une réponse d'aide financière du Pôle Emploi pour l'aider à financer la fin de sa formation qui sera encore d'une trentaine d'heures.

G. qui, par son assiduité et sa détermination, a progressé très vite dans l'apprentissage du code. Très scolaire, elle notait tous les cours. Très peu absente, elle a été dans les premières à obtenir l'examen de code après 6 mois d'apprentissage. Pourtant elle a rencontré de grandes difficultés d'apprentissage en conduite et les 35 heures du forfait financé par la mairie d'Ermont n'ont pas suffi. Après 42h supplémentaires et 3 tentatives d'examen, elle décroche enfin son permis au bout de 10 mois de formation pratique.

Et enfin, 3 belles réussites au permis en 2021 pour des élèves ayant intégré l'auto-école en 2017 malgré des parcours compliqués et ayant respectivement fait 93, 98, 101 heures de conduite !

Les principales perspectives 2022

Durant l'année 2022, nous nous fixons plusieurs objectifs afin de mieux répondre encore aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité :

- L'acquisition d'un véhicule « boîte automatique », beaucoup plus adapté pour des élèves peu à l'aise dans les apprentissages pratiques.
- Mise en place d'actions facilitatrices de mobilité (du diagnostic jusqu'au permis) financées par le département du Val d'Oise dans le cadre du plan pauvreté 2021/2022.
- La mise en place de la formation « Post-Permis »
- Elaboration d'un TIG pédagogique en partenariat avec le SPIP du Val d'Oise et la fondation de France.

Par ailleurs nous allons poursuivre les collaborations avec les partenaires associatifs et institutionnels en vue de faire bénéficier des services de la Plateforme de mobilité le plus grand nombre.

Afin de mettre en place ces nouveaux outils, nous recherchons toujours activement des financements publics et privés.

